



Appel à manifestation d'intérêt du Ministère de la Culture

Assises nationales des établissements d'enseignement supérieur d'architecture 2020

« Transformer : interventions architecturales sur l'existant »

organisée par l'ENSA Normandie

***15 ou 16 octobre 2020
à l'occasion des Journées Nationales de l'Architecture***

1 – CONTEXTE

Le présent appel à manifestation d'intérêt s'inscrit dans les politiques en faveur du développement des territoires incluant les problématiques liées à la revitalisation des centres des villes moyennes et petites, mais aussi dans la Stratégie nationale pour l'architecture qui vise à renforcer la capacité d'intervention des architectes sur le bâti existant et à une meilleure prise en compte de l'héritage architectural des XX^e s. et XXI^e s. Plus généralement, en 2017, la Stratégie pluriannuelle en faveur du patrimoine (SPP) a mis l'accent sur le renforcement de la formation initiale sur les questions d'intervention architecturale sur le bâti existant, quelle que soit l'époque de construction.

Dans ce contexte, les premières assises nationales des ENSA seront consacrées aux enseignements portant sur le « bâti existant » en privilégiant 3 axes :

Axe 1

Patrimoines excentrés. La valeur culturelle peut-elle être un levier de projet dans l'espace rural et les villes moyennes ?

Cette session porte sur les territoires en dépression foncière à forte valeur patrimoniale. Les dispositifs de protection du patrimoine, conçus essentiellement pour protéger les édifices des interventions lourdes, semblent inopérants face à l'absence d'investissements. Pourtant la valeur culturelle des édifices peut se révéler un levier de redynamisation, y compris économique, de ces communes. Les démarches présentées dans cette session devront mettre en valeur l'expertise des équipes en appui des politiques publiques dans ce domaine.

Cette session serait organisée en collaboration avec l'ANCT, Agence Nationale de Cohésion des Territoires.

Axe 2

Nouveaux usages, nouvelles pratiques de projet. L'architecture du XXe siècle, massification ou appropriation ?

Cette session interroge les changements d'usages qui s'opèrent dans les architectures jugées obsolètes au regard de leurs fonctions d'origine. Elle s'intéresse plus particulièrement aux architectures du XX^e siècle, dont les degrés de valeur patrimoniale sont très divers. Face à la masse bâtie du siècle précédent, il est nécessaire de renouveler les méthodes de connaissances et d'intervention, en particulier en s'appuyant sur les usagers de ces architectures. Les démarches présentées dans cette session devront proposer des approches innovantes intégrant l'appropriation des qualités de l'existant par les usagers dans la démarche de projet.

Cette session serait organisée avec l'ANRU et l'ANAH

Axe 3

Les enjeux environnementaux de la réhabilitation de l'existant : quels nouveaux modèles de transition décarbonée ?

Cette session aborde les enjeux environnementaux de la réhabilitation. Les architectures existantes constituent un panel très large de solutions environnementales, mais souvent méconnues, pour les économies d'énergie, la gestion des ambiances, la provenance ou le réusage des matériaux de construction. Le projet d'intervention constitue, quant à lui, une opportunité pour innover au-delà des contraintes normatives et favoriser l'émergence de nouveaux modèles dans la construction frugale. Les démarches présentées dans cette session devront mettre en relief les nouvelles connaissances acquises sur les dispositifs environnementaux de l'architecture existante ou des perspectives d'interventions innovantes en matière de performance environnementale.

Cette session serait organisée avec le PUCA et l'ADEME

2 – RAPPEL DES OBJECTIFS DES ASSISES

A – Valoriser les compétences acquises par les étudiants grâce aux activités pédagogiques et scientifiques des écoles

Les assises auront pour objectif de démontrer **la diversité des champs de compétence des ENSA en matière de transformation de l'existant**, compétences pour lesquelles leur mission d'expertise au service des politiques publiques peut être sollicitée par des collectivités ou autres acteurs dans les territoires. L'objectif est de montrer comment, dans leur formation initiale, post-diplômante ou professionnelle, les étudiants en architecture acquièrent **des compétences spécifiques essentielles à la mise en œuvre de projets pertinents**.

Cet apprentissage de compétences sera décliné **sur l'ensemble des étapes du processus de projetation**, incluant la mise en œuvre du projet architectural. Il s'agit dans ce cadre de valoriser, selon les différentes modalités d'intervention sur l'existant, les modes de transformation (réhabilitation, requalification, restauration...) d'espaces construits « préexistants », où l'intervention de l'architecte a apporté, par ses propositions originales, une forte valeur ajoutée à l'opération.

Il est ainsi souhaité de **valoriser les enseignements et les méthodes pédagogiques** qui permettent aux étudiants d'être en capacité de documenter un site, d'établir un relevé, d'élaborer un diagnostic, de proposer un assemblage pour un ouvrage de second œuvre, de suivre un chantier, mais aussi de saisir les enjeux sociaux, écologiques, économiques, technologiques et culturels attachés à la transformation d'un site.

Les assises devront également **valoriser les produits de la recherche et de l'innovation** servant la gestion du patrimoine construit, qu'il s'agisse d'éléments de connaissance, de nouveaux

outils technologiques, de nouvelles approches méthodologiques, collaboratives à l'aune des transitions écologiques et numériques.

B - Aborder l'intervention sur le « bâti existant » sous des angles complémentaires apportant des réponses concrètes

Les interventions pourront apporter des éclairages :

sous l'angle des différentes **échelles de l'intervention sur l'existant** : échelle territoriale (urbaine ou rurale), échelle d'un centre-bourg ou d'un quartier (site patrimonial remarquable), échelle d'un ensemble construit ou d'un bâtiment ;

sous l'angle des différentes **étapes du processus de transformation** : de l'expression du besoin par le maître d'ouvrage jusqu'à la mise en œuvre du projet ;

sous l'angle des différentes **valeurs attribuées à l'existant** : valeurs patrimoniales, économique, sociale... Valeurs induisant un cadre juridique spécifique (protection MH, label ACR, propriété intellectuelle, droit moral de l'architecte...);

sous l'angle des **différents marchés pour les architectes**, liés aux transitions écologique, énergétique et numériques, à la revitalisation des centres-bourgs, à la densification et la requalification des tissus urbains constitués pour éviter l'étalement urbain et l'imperméabilisation des sols ;

sous l'angle des **approches européennes comparatives de l'intervention sur l'existant** : par exemple en Italie, les étudiants mènent deux projets en même temps (un projet de construction neuve et un projet sur l'« existant »).

3 -OBJECTIFS DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Recueillir des exemples de pratiques innovantes déjà à l'œuvre dans la **pédagogie ou dans les laboratoires répondant aux objectifs précisés ci-dessous ou en projet**. Les assises pourront aussi valoriser des projets opérationnels, portés par des acteurs de la construction, maîtres d'ouvrage ou collectivités locales, incluant la participation d'un établissement d'enseignement supérieur ou d'une ENSA. Les propositions seront sélectionnées par le comité de pilotage **en vue d'une présentation en séance plénière ou pour une participation à une table ronde** lors des Assises des ENSA et de l'École de Chaillot.

Les propositions d'expériences déjà en cours ou en projet devront comporter au choix un ou des partenariats :

- avec d'autres disciplines et/ou d'autres écoles notamment à l'international ;
- avec des collectivités territoriales ou tout autre acteur institutionnel (DRAC, Région, département, ADEME , ANAH etc.
- avec des entreprises ou une maîtrise d'ouvrage publique ou privée

4 - AGENDA

Date limite de dépôt des réponses : 17 avril 2020

5 – FORMAT

Remplir le modèle de fiche ci-jointe.